



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

porcs

Question écrite n° 18476

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par les éleveurs de porcs, dans le Jura en particulier, du fait de la surproduction dans le secteur. En effet, le marché du porc traverse actuellement une période de surproduction et les tendances à venir n'incitent pas à l'optimisme, la commission européenne évaluant à 6 % l'augmentation de la production porcine sur la période allant d'avril 1998 à avril 1999. L'offre abondante a, par conséquent, entraîné une chute sensible des prix atteignant leur plus bas niveau depuis 1993 avec des cours à 6,51 F par kilo. Cette situation, qui inquiète à juste titre les éleveurs de porcs, pourrait s'avérer catastrophique si des mesures tendant à écouler le surplus n'étaient pas envisagées rapidement. Ainsi, afin de trouver une issue à la crise du secteur porcin, la FDSEA du Jura propose-t-elle d'une part que l'Etat français apporte les garanties nécessaires aux exportations en direction de la Russie, qui offre des possibilités conséquentes de débouchés, d'autre part la mise en oeuvre rapide d'un Stabiporc 4 de manière à soulager la trésorerie des éleveurs. Selon cette même fédération, des mesures à très court terme permettraient, quant à elles, d'assurer le maintien et la survie des éleveurs de porcs les plus touchés par la baisse des prix. Ainsi, un versement de l'aide à la qualité aux porcs en zones piémont montagne et des mesures d'allègement des charges en faveur des éleveurs, leur permettant de faire face aux échéances du second semestre 1998, sont proposées. Il souhaite dès lors connaître la position du gouvernement en la matière et lui demande de lui préciser les perspectives de son action à cet égard.

Texte de la réponse

Face à l'évolution du marché du porc, la France a insisté auprès de l'Union européenne sur la nécessité de mettre en oeuvre les mesures communautaires de gestion du marché. Depuis le 13 mai, date à laquelle les restitutions ont été rétablies au bénéfice de la viande de porc, les demandes insistantes de la France ont été entendues. Il s'est agi, le 3 août, d'une augmentation de ces aides et de leur élargissement à de nouvelles catégories de produits porcins, le 28 septembre, du déclenchement d'une mesure de stockage privé portant sur 70 000 tonnes, le 14 octobre, d'une nouvelle augmentation des restitutions à l'exportation et, le 17 novembre, de l'instauration de restitutions à haut niveau pour les exportations à destination de Russie. Celles-ci s'élèvent désormais à 40 écus/100 kilogrammes pour les carcasses et les principales découpes et à 70 écus/100 kilogrammes pour les carcasses et les principales découpes à destination de la Russie. Une opération spéciale d'aide alimentaire de l'Union européenne vers la Russie vient, en outre, d'être décidée. Elle portera sur 100 000 tonnes de viandes porcines. Parallèlement, la France a proposé des mesures communautaires visant à maîtriser la production. Leur examen, même s'il rencontre de fortes oppositions, doit continuer à faire partie de l'actualité communautaire. Sur le plan national, un ensemble de mesures destinées aux producteurs les plus fragiles, notamment ceux qui viennent de s'installer, a été arrêté. Il s'agit d'éviter la fermeture de ces élevages ou leur reprise par des ateliers de plus grande taille. Ces dispositifs sont opérationnels. En outre, une enveloppe supplémentaire de 150 millions de francs a d'ores et déjà été mobilisée afin de répondre à l'aggravation de la crise que traverse le secteur porcin. Les modalités d'utilisation de cette enveloppe supplémentaire renforcent le soutien apporté par les pouvoirs publics aux structures familiales de production les plus fragilisées. Outre ce

renforcement, un effort tout particulier est réalisé pour soutenir l'élevage dans les zones à faible densité porcine. Le poids prépondérant attribué au nombre d'élevages présents, plutôt qu'à l'importance de la production, concrétise cet effort lors de la répartition des aides.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18476

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 août 1998, page 4654

Réponse publiée le : 18 janvier 1999, page 320